

Trimestriel
d'information
de la Mutuelle
Nationale
Militaire
Janvier 2011
n°8

MAG

INFOS MNM



SOMMAIRE

Vœux 2011 I
Aides apportées par la MNM II-III
Chèques Emploi Service pour les aides ménagères

et familiales IV
Nouveau site de la MNM IV
Élections des délégués à l'assemblée générale IV
Actualités IV

VŒUX 2011

Une année de transition réussie

« L'année 2010 aura été une étape importante pour la Mutuelle Nationale Militaire puisqu'elle a permis la mise en œuvre d'une nouvelle organisation de l'accompagnement social qui non seulement préserve l'ensemble des aides existantes au bénéfice de ses adhérents mais en crée de nouvelles sans augmentation de votre cotisation.

Par ailleurs, pour mieux vous informer, votre mutuelle a mis en place un nouveau site internet qui se veut plus proche de vos préoccupations.

Enfin, l'année 2010 aura été marquée par la recherche de simplifications d'ordre administratif de telle sorte que l'accès aux aides s'en trouve facilité.

« A vous tous
et à vos familles,
je souhaite une très
bonne année 2011 »

Bien entendu, les instances de la Mutuelle Nationale Militaire ne veulent pas en rester là et de nouvelles mesures seront envisagées dans le courant de l'année 2011. Une année qui sera marquée par le renouvellement de l'assemblée générale et des efforts accrus dans le renforcement de l'action des correspondants bénévoles dont le rôle de proximité s'avère de plus en plus indispensable. »



Général de corps d'armée (2s) Louis Le Mière
Président de la Mutuelle Nationale Militaire

Ce que la MNM peut vous apporter

Vous trouverez sur le site www.mnm.fr les démarches à effectuer pour chacune de ces aides et leurs conditions d'obtention. Vous pourrez également y télécharger tous les formulaires nécessaires.

[+] Allocation aux orphelins



Pour les étudiant(e)s et lycéen(ne)s orphelins de père et de mère

Dans quel but ?

- Allocation annuelle versée au moment de la rentrée scolaire de 225 € pour les moins de 18 ans et 340 € au delà
- Sur présentation des justificatifs

[+] Aide aux étudiants handicapés



Pour les étudiants handicapés

Dans quel but ?

- Pour permettre l'aménagement du logement d'un étudiant handicapé
- Montant maximal de l'aide de 500 €

[+] Frais de garde d'enfants en horaires atypiques

NOUVEAU



Pour les personnels militaires en activité

Dans quel but ?

- Compléter d'un tiers l'aide accordée, dans ce domaine par l'Action Sociale de la Défense
- Sur justificatif de l'IGeSA

[+] Participation au paiement des primes de rente survie



Pour les parents d'un enfant handicapé

Dans quel but ?

- Pour aider les parents ayant souscrit un contrat de rente survie de type viager au bénéfice de leur enfant handicapé
- Participation égale à 76,20% de la prime acquittée plafonnée à 520 € par an, par souscription et par enfant

[+] Garantie des prêts immobiliers



Pour les adhérents souhaitant accéder à la propriété

Dans quel but ?

- Pour éviter la prise de sûreté réelle (hypothèque ou privilège du prêteur de deniers) et les frais qu'elle génère
- Pour obtenir une garantie du Fonds Mutuel de Garantie des Militaires (FMGM) pour les prêts consentis par certains organismes bancaires

[+] Aide au logement (acquisition /travaux)



Pour tous les adhérents

Dans quel but ?

- Pour bénéficier d'une bonification de 2% sur le taux nominal d'un prêt consenti par la Banque Fédérale Mutualiste (BFM)
- Prêt de 11 000 € maximum pour l'accession et de 5 500 € maximum pour les travaux

[+] Aide sociale remboursable

NOUVEAU



Pour tous les adhérents en difficulté

Dans quel but ?

- Pour faire face à une difficulté ponctuelle liée à la santé (appareil auditif, prothèses, lunetterie, etc.), à l'amélioration de l'habitat pour les personnes de plus de 72 ans qui ne peuvent prétendre au prêt BFM, aux accidents de la vie (divorce, séparation, etc.), aux études, à l'emménagement des jeunes adhérents
- Aide limitée à 3 000 € sans intérêt remboursable en 10 ou 20 mois

[+] Secours d'urgence

NOUVEAU



Pour tous les adhérents confrontés à une situation difficile

Dans quel but ?

- Pour tenter de résoudre un problème résultant d'une situation soudaine et imprévue liée à la santé ou aux aléas sociaux nécessitant un accompagnement financier rapide
- Secours limité à 400 € maximum

[+] APPA : Aide à la Personne en Perte d'Autonomie



Pour le conjoint d'une personne en perte d'autonomie

Dans quel but ?

- Lorsque, dans un couple, l'un des conjoints subit une perte d'autonomie et est classé en GIR1 ou GIR2, la MNM peut apporter une aide qui est attribuée en fonction de la situation financière du couple pour faire face à la dépendance (frais d'hébergement, aide à domicile, etc.)
- Montant maximum de 12 € par jour (a/c du 01/01/2011)

[+] Aide familiale



Pour les familles

Dans quel but ?

- Pour faciliter votre vie au quotidien, si vous êtes hospitalisé(e) ou immobilisé(e), une aide familiale peut venir s'occuper de vos enfants
- Participation à hauteur de 7,15 € maximum de l'heure lorsqu'il y a un accord d'une Caisse d'Allocations Familiales ou d'un organisme d'assurance maladie obligatoire et sous certaines conditions

[+] Aide ménagère



Pour tous les adhérents

Dans quel but ?

- Si vous avez besoin d'une aide ménagère à domicile pour des motifs d'ordre médical, la MNM participe à la prise en charge de cette prestation lorsqu'il y a un accord d'un organisme d'assurance maladie obligatoire, au titre de la maladie
- Participation de la MNM à hauteur de 3,57 € maximum de l'heure

[+] Téléassistance



Pour tous les adhérents

Dans quel but ?

- Pour favoriser l'utilisation d'un système de téléassistance à domicile
- La MNM participe aux frais d'installation

[+] Aide exceptionnelle santé ou handicap



Pour tous les adhérents, enfants d'adhérents : handicapés ou adultes handicapés

Dans quel but ?

- Pour vous aider à faire face à des difficultés particulières liées à la santé ou au handicap et lorsque tous les remboursements obtenus couvrent de façon très insuffisante les dépenses

[+] Fonds spécial d'entraide



Pour tous les adhérents se trouvant en grande difficulté

Dans quel but ?

- Pour vous aider en cas de grande difficulté du fait d'événements graves ou de catastrophes

[+] Frais de garde d'enfants



Pour les familles ayant subi un accident de la vie

Dans quel but ?

- Pour compléter l'intervention d'Unéo Assistance (tél. : 05 49 34 82 52), la MNM participe aux frais de garde
- Cette aide concerne les accidents de la vie liés à la santé (accident corporel, maladie soudaine, imprévisible et aiguë non chronique)
- 20 € par jour durant cinq jours maximum

[+] Frais d'aide scolaire



Pour les familles ayant subi un accident de la vie

Dans quel but ?

- Pour compléter l'intervention d'Unéo Assistance (tél. : 05 49 34 82 52), la MNM participe aux frais d'aide scolaire
- Cette aide concerne les accidents de la vie liés à la santé (accident corporel, maladie soudaine, imprévisible et aiguë - non chronique)
- 24 € pour 2 heures par jour sur cinq jours maximum

[+] Handisport



Pour les familles des enfants handicapés et adultes handicapés

Dans quel but ?

- Pour aider les familles d'enfants handicapés ou les adultes handicapés à s'inscrire à un cours de handisport
- jusqu'à 80 €

Des Chèques Emploi Service pour les aides ménagères et familiales



Depuis sa création, la MNM mène une politique de solidarité active à l'égard de ses adhérents les plus en difficulté. Elle complète ainsi les prestations versées par les organismes d'assurance maladie obligatoire telles que les aides ménagères et familiales.

Une expérimentation menée dans la région Centre
Depuis octobre 2010, la MNM permet aux adhérents de la région Centre de régler les aides ménagères

et familiales sous forme de Chèques Emploi Service Universel (CESU). Ce dispositif devrait être étendu à l'ensemble du territoire d'ici à quelques mois. Il présente l'avantage de réduire les délais administratifs de suivi mensuel de dossiers et de paiement. Ces chèques étant nominatifs et la valeur totale du chéquier correspondant à l'aide trimestrielle accordée par la MNM, il suffira, pour compléter une facture, d'envoyer le nombre de CESU nécessaire.

Élections des délégués à l'assemblée générale

Le mandat de six ans de vos délégués s'achevant fin 2011, vous allez être amenés à élire de nouveaux représentants.

La composition de la future assemblée générale sera marquée par la réduction drastique de ses effectifs qui passent de 160 à 60, ce qui va accroître le pouvoir de décision des élus. Ce nouveau format résulte :

- de la transmission de la branche « santé » à la mutuelle Unéo qui possède ses propres structures politiques ;
- de la volonté de réduire les dépenses de fonctionnement au strict nécessaire.



L'appel à candidatures se fera dans le bulletin du mois de mars pour des élections programmées en novembre.

Rendez-vous sur www.mnm.fr

Retrouvez sur le nouveau site internet de la MNM toutes les informations dont vous avez besoin :

- sur les aides dont vous et votre famille pouvez bénéficier en cas de difficulté ;
- sur les démarches à effectuer pour obtenir ces aides ;
- sur l'accompagnement social de proximité dont la MNM peut vous faire bénéficier grâce à son réseau de correspondants bénévoles ;
- sur les valeurs, l'histoire et l'organisation de la MNM.



Actualités

CANDIDATURES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Lors de sa prochaine assemblée générale, la Mutuelle Nationale Militaire procédera au renouvellement du tiers sortant du conseil d'administration.

Tout adhérent de la MNM peut faire acte de candidature à un poste d'administrateur pour un mandat de trois ans.

Les candidatures doivent être adressées avant le 1^{er} mars 2011 par lettre recommandée avec accusé de réception, au siège de la Mutuelle Nationale Militaire - 48, rue Barbès - 92 542 MONTROUGE CEDEX.

UN NOUVEAU PRÉSIDENT DE SECTION...

Le Colonel (ER) Marie Sandjivy a été élu président de la section Centre le 21 septembre en remplacement du Lieutenant-colonel (A) Didier Gineste muté à Djibouti.

